

Décret chargeant tous les comités et les membres de présenter des propositions pour vivifier l'agriculture, l'industrie, les arts, les sciences et le commerce, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret chargeant tous les comités et les membres de présenter des propositions pour vivifier l'agriculture, l'industrie, les arts, les sciences et le commerce, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16017_t1_0164_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

conspirateurs ont tendu à l'aviilissement du commerce de telle sorte que dans les sociétés populaires même, la qualité de négociant, d'artisan, de commerçant, étoient des titres de proscription. Il est temps enfin, dit-il, de rendre à cette partie importante de l'industrie nationale la dignité et la vigueur qu'elle a droit d'attendre d'un gouvernement juste. Je vous propose de proclamer hautement que, revenant aux grands principes de justice qui constituent essentiellement la République, vous protégerez le commerce comme les propriétés. (*Applaudi.*)

GUYOMAR demande que la proposition de Cambon soit insérée au bulletin.

[CAMBOULAS : Citoyens de tous temps la devise du commerce a été liberté, sûreté et protection. Le moyen le plus sûr de raviver l'industrie nationale est de garantir les cultivateurs et les négociants contre les incarcérations arbitraires. Si vous voulez que le commerce reçoive un accroissement sensible, tirez-le de l'oppression dans laquelle il a gémi jusqu'à ce jour, et alors vous aurez les choses que votre sol vous refuse. Le français aime le travail; il ne demande que la liberté de déployer son énergie. Je demande que les comités de Sûreté générale et de Salut public présentent les moyens d'assurer une garantie réelle à tous les citoyens qui se destineraient au commerce et à l'agriculture] (70).

MERLIN (de Thionville) observe, que la garantie que l'on demande, existe dans deux décrets, dont le premier a ordonné la mise en liberté de tous les cultivateurs qui se trouvoient alors détenus. Cette garantie est encore dans les principes de la Convention nationale, qui, en différentes circonstances, a déclaré qu'elle considérait l'agriculture comme le premier des arts : dans les principes de la Convention, qui sait qu'il faut considérer le peuple, par rapport au peuple lui-même, dans toutes ses classes; qu'il est nécessaire de conserver l'équilibre si l'on ne veut voir s'écrouler tout l'édifice de la société; et c'est ce que vouloit le dernier tyran que nous avons abattu. On trouvera dans les papiers de Robespierre ce fameux catéchisme dans lequel est établie la nécessité que tous les citoyens soient pauvres. Il le vouloit, parce qu'il espéroit qu'alors tous auroient besoin de lui.

[Citoyens, protégez l'agriculture et le commerce, et bientôt les tyrans qui vous font la guerre seront forcés de vous demander la paix] (71).

THURIOT : On a demandé quelle garantie auroient les cultivateurs, les négociants et les artisans, contre l'oppression. Citoyens, cette garantie est dans la force de la loi; dans l'énergie de la Convention, dans la tranquillité

publique; celui-là seul qui trouble la tranquillité publique est un conspirateur. (*On applaudit*). Ce système ne convient point aux coalisés, à l'Angleterre qui cherche à se venger par des troubles, du mouvement qui commence à se manifester chez elle. Citoyens, le comité de Salut public a prévenu vos désirs : il sait de quelle importance est le commerce : il veille à sa conservation; mais je ne pense pas qu'il faille vous en tenir aux moyens de réactiver le commerce. Les arts, par qui la France a donné long-temps des lois à l'Europe, les arts ont aussi leur intérêt [c'est par eux qu'on opère les échanges internationaux] (72). Je demande qu'ils soient aussi compris dans votre décret (73).

CAMBON lit la rédaction des propositions (74).

[Je demande encore, reprend THURIOT, qu'aux expressions de commerce et agriculture dont il est parlé dans le décret que Cambon a fait rendre, on joigne celles de sciences et arts, car les tyrans ont voulu nous vandaliser] (75).

La Convention nationale charge tous ses comités et tous ses membres de méditer sur les moyens à prendre pour vivifier l'agriculture, l'industrie, les arts, les sciences et le commerce, et de lui présenter leurs vues sur cet objet important qu'elle recommande à la discussion de toutes les sociétés populaires; elle invite tous les citoyens de s'en occuper, et de lui faire parvenir le résultat de leurs méditations.

Le présent décret sera imprimé dans les bulletins de correspondance et des lois (76).

42

Un membre demande que le comité de Sûreté générale autorise le fils du représentant du peuple Derazey, âgé de 12 ans, à voir son père qui est en arrestation.

La Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le comité de Sûreté générale a le droit de statuer sur les demandes de ce genre (77).

(72) *Moniteur*, XXI, 764.

(73) *Débats*, n° 724, 465-466. Thuriot continue par la présentation de mesures concernant les envoyés des départements qui se trouvent dans Paris. Voir ci-dessous n° 46.

(74) *Débats*, n° 724, 465-466. *Moniteur*, XXI, 764; *M. U.*, XLIII, 459; *J. Fr.*, n° 720; *J. Univ.*, n° 1755; *Ann. Patr.*, n° 622; *F. de la Républ.*, n° 435; *C. Eg.*, n° 757; *Rép.*, n° 269; *J. Paris*, n° 623; *J. Perlet*, n° 722; *J. Mont.*, n° 138; *Ann. R. F.*, n° 287; *Gazette Fr.*, n° 989; *Orateur P.*, n° 3.

(75) L'ajout du mot *sciences* n'est pas visible dans le texte rédigé par Cambon, C 318, pl. 1286, p. 14. *J. Perlet*, n° 722; *J. Paris*, n° 623 attribue une intervention analogue à Granet.

(76) P.-V., XLV, 251-252. C 318, pl. 1286, p. 14. Décret n° 10 882 de la main de Cambon, rapporteur. *Bull.*, 28 fruct.

(77) P.-V., XLV, 252. C 318, pl. 1286, p. 15. Décret n° 10 879. Rapporteur : Bordas.

(70) *Moniteur*, XXI, 764.

(71) *Moniteur*, XXI, 764.